

ANNEXE 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**CERTIFICAT DE CONFORMITE**

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

**ECOLE DE CONDUITE EVASION**

35 rue caqueret

58300 DECIZE

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

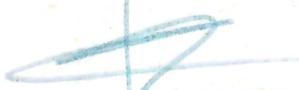
**« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »**

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du **30 OCT. 2021** jusqu'au **30 OCT. 2024**

Le Chef du Service

Loire Sécurité Risques,  
Le préfet de département ou son représentant



Camille GILLOT

Site Internet : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)